

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Blois, le 02 novembre 2020

# COMMISSION PERMANENTE DU 02 NOVEMBRE SOLIDARITÉS - ÉDUCATION - CULTURE - AGRICULTURE

## I / SOLIDARITÉS

Dans ce contexte de seconde vague de l'épidémie de coronavirus, le président du conseil départemental, Nicolas Perruchot, a annoncé un vaste plan de soutien économique et social pluriannuel pour le Loir-et-Cher. Objectifs : aider les entreprises, maintenir l'emploi et accompagner les familles loir-et-chériennes.

Une enveloppe de 20 millions d'euros est annoncée. Le détail des mesures sera communiqué dans les prochains jours.

### II / ÉDUCATION

1/ Les élus ont validé le fait qu'un collège public du département de Loir-et-Cher soit baptisé du nom de Samuel Paty, professeur d'histoire-gérographie assassiné à Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre dernier. Trois établissements sont préssentis : le collège Blois-Vienne, le collèges Les Provinces et le collège Les Pressigny à Selles-sur-Cher.

2/ Dans le cadre de la gestion de la Covid-19, le département a commandé **5 500 nouveaux kits aérosols** CleanRwith pour désinfecter les salles de cours dans les collèges publics. L'opération débutée en septembre est prolongée jusqu'aux vacances de Noël.

Chaque collégien loir-et-chérien scolarisé dans le public et le privé se verra remettre à compter de début novembre un **flacon de gel hydro-alcoolique rechargeable**. 17 000 flacons sont commandés. En cette période de retour en classe, la protection des élèves loir-et-chériens est une priorité du département

3/ Une contribution exceptionnelle de 15 000 € a été votée en faveur du fonds national « Écoles chrétiennes francophones d'Orient » géré par le ministère des affaires étrangères. Cette aide sera attribuée à l'établissement Sainte-Anne, situé à Beyrouth au Liban et permettra de remplacer le matériel pédagogique endommagé par le souffle meurtrier du 4 août dernier.

#### III / CULTURE

1/ Le président du conseil départemental, Nicolas Perruchot, a rappelé que le département de Loir-et-Cher a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intéret lancé par Laurence ENGEL, présidente de la BnF, en partenariat avec Agglopolys et la Ville de Blois pour accueillir un futur pôle regroupant un conservatoire national de la presse et un centre de conservation pour les collections de la BnF.

Deux sites blésois ont été proposés :



# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

- le site Laplace, parcelle de 34 991 m² située rue Laplace, propriété du département sur laquelle était hébergée l'ancienne centrale d'enrobés du parc routier qui a cessé son activité ;
- et **le site dit « Médicis »**, parcelle disponible de 30 000 m² qui accueillait anciennement l'usine « Air Équipement », située route de Château Renault à grande proximité de la gare de Blois-Chambord et proche du centre-ville.

2/ Dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau et de la politique départementale en faveur du handicap, une subvention de 7 200 € a été attribuée à la société Girelle Production. Cette dernière produit, avec le réalisateur loir-et-chérien Jacques Bedel, un film documentaire sur la vie de Marie-Amélie Le Fur, athlète handisport détentrice de 8 médailles lors des jeux paralympiques, présidente du comité paralympique et sportif français et membre de la Team41.

#### IV / AGRICULTURE

1/ Les élus du conseil départemental ont voté en faveur d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour la mise en place de la cellule temporaire « Passer le Cap 2021 » dédiée aux exploitants rencontrant des difficultés suite aux récents incidents climatique, économique et sanitaire.

2/ Une subvention de 5 000 € a été attribuée à la Fédération nationale des syndicats exploitants agricoles de Loir-et-Cher (FNSEA) pour la réalisation de 100 panneaux destinés à identifier les exploitations agricoles engagées dans la démarche RSE TERA 41. L'engagement TERA 41 a été mis en place dans le courant de l'année. Il vise à mesurer, accélérer et valoriser les actions écoresponsables prises par les agriculteurs de Loir-et-Cher dans le cadre d'une transformation agro-écologique responsable et durable de leur secteur d'activité et de leur territoire.

3/ Dans la cadre du soutien aux énergies renouvelables, les élus ont voté l'octroi d'une subvention de 20 000 € à Bio-Méthagri Romonestois à Pruniers-en-Sologne, soit 20 % du montant de l'étude de faisabilité pour le projet de construction d'un méthaniseur collectif.

<u>Pour rappel</u>: 31 exploitants agricoles (élevage, grande culture...) du Romorantinais et du Monestois ont créé la « SAS B.M.R. Bio-Méthagri Romonestois » afin de construire une installation de méthanisation agricole collective. Le site d'implantation serait situé sur la commune de Villefranche-sur-Cher. Le gaz produit représenterait la consommation d'environ 2 000 foyers.